

Communiqué de presse

Rapport sur les interconnexions

Paris, le 30 mai 2024

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie son rapport « Les interconnexions françaises au cœur de l'Europe : vitales face à la crise, indispensables pour la décarbonation ».

Le rapport de la CRE met en lumière l'apport de ces infrastructures, en particulier dans la période 2020-2023. Ces interconnexions ont été vitales pour assurer la sécurité d'approvisionnement française pendant la crise. Elles sont l'expression de la solidarité européenne et ce rapport montre que les interconnexions ont besoin des règles du marché européen pour fonctionner de façon optimale. Ainsi face à la crise, les interconnexions électriques avec la Suisse et le Royaume-Uni ont été moins mobilisées du fait de leur moindre intégration dans le marché de l'Union Européenne.

Depuis le début des années 2000 et la création du marché intérieur de l'énergie, l'harmonisation des règles de fonctionnement et la mise en place du couplage des volumes et des prix ont permis d'accroître l'efficacité des interconnexions. Ces réseaux transfrontaliers couplés aux règles des marchés intégrés du gaz et de l'électricité permettent un approvisionnement au moindre coût économique et environnemental, au bénéfice des consommateurs.

La crise énergétique qui a touché l'Union Européenne (UE) ces dernières années a mis en évidence l'importance critique des interconnexions. Alors que les ressources énergétiques nationales étaient mises à rude épreuve, ces infrastructures ont permis aux pays membres de faire face à la crise.

Ainsi, la France a fortement eu recours aux importations électriques, qui pour la première fois ont dépassé les exportations en 2022, afin de pallier l'indisponibilité d'une partie de son parc nucléaire et la faible production hydraulique. En gaz, la France a aidé les pays frontaliers à s'approvisionner grâce à des interconnexions renforcées et en accroissant ses importations de gaz naturel liquéfié (GNL). Cette flexibilité est essentielle pour garantir l'approvisionnement en période de forte demande.

Pour le futur, la création de nouvelles capacités d'interconnexion électrique permettra d'intégrer les énergies renouvelables et de faire face à la croissance du système électrique dans le cadre de l'objectif européen de décarbonation. La CRE est garante du cadre financier rigoureux dans lequel ces projets transfrontaliers se développent entre la France et ses voisins. Elle restera très impliquée dans les travaux régionaux et européens portant sur les règles appliquées aux interconnexions.

Contacts presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.

Suivez-nous !